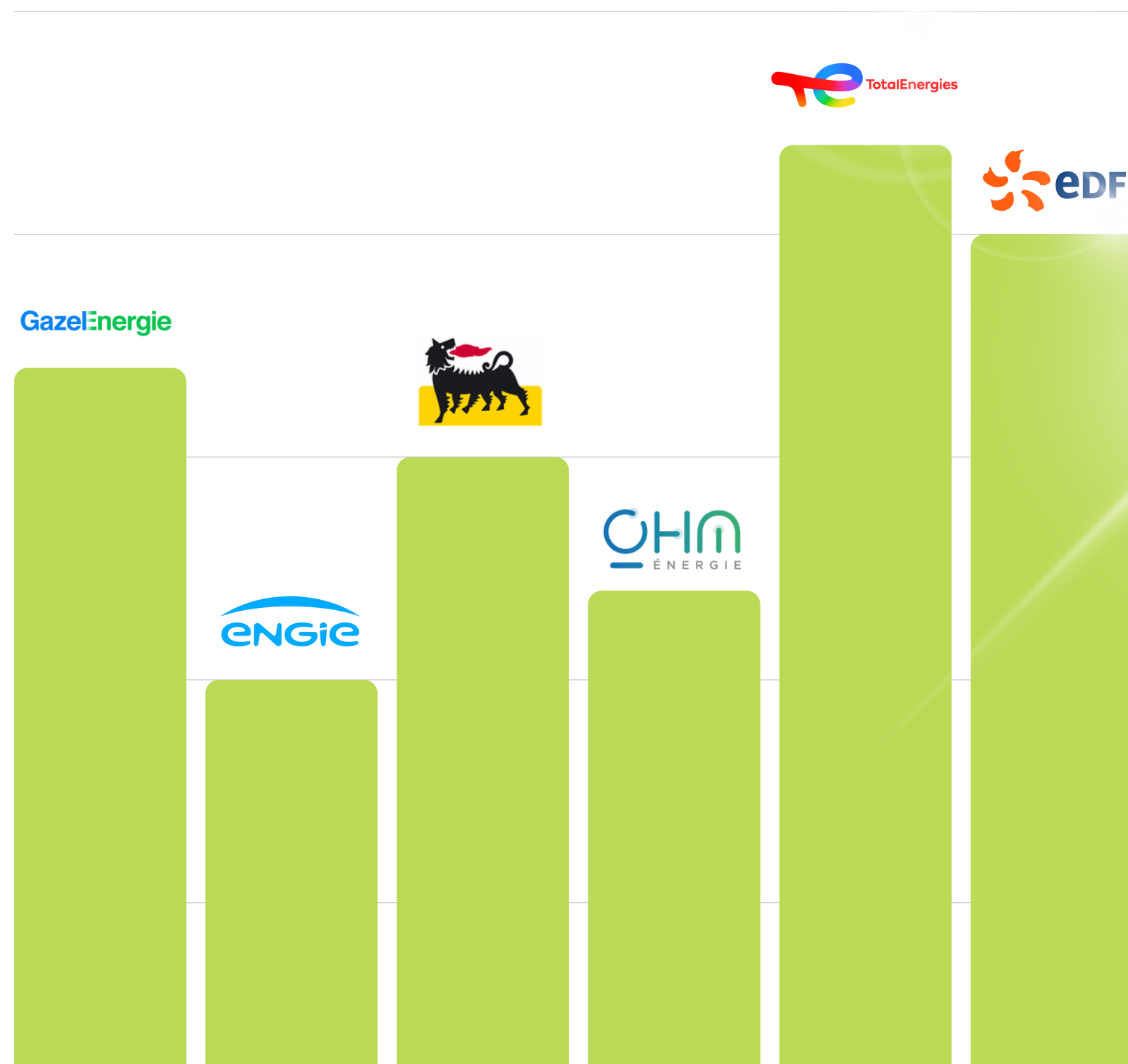
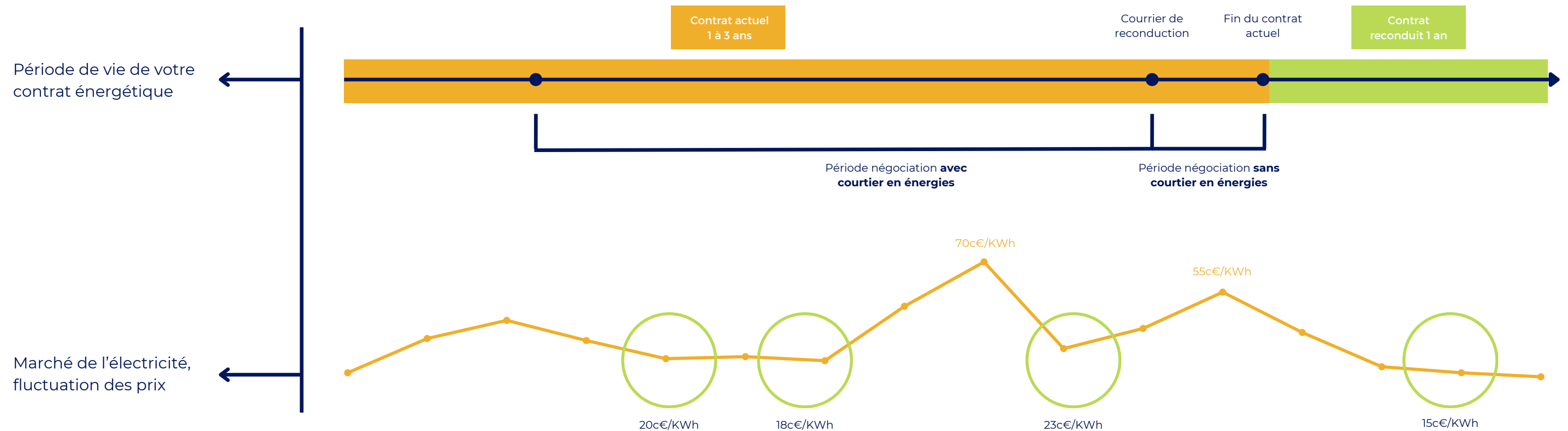


Pourquoi les professionnels **doivent ils anticiper leurs contrats** énergétiques avec un courtier ?

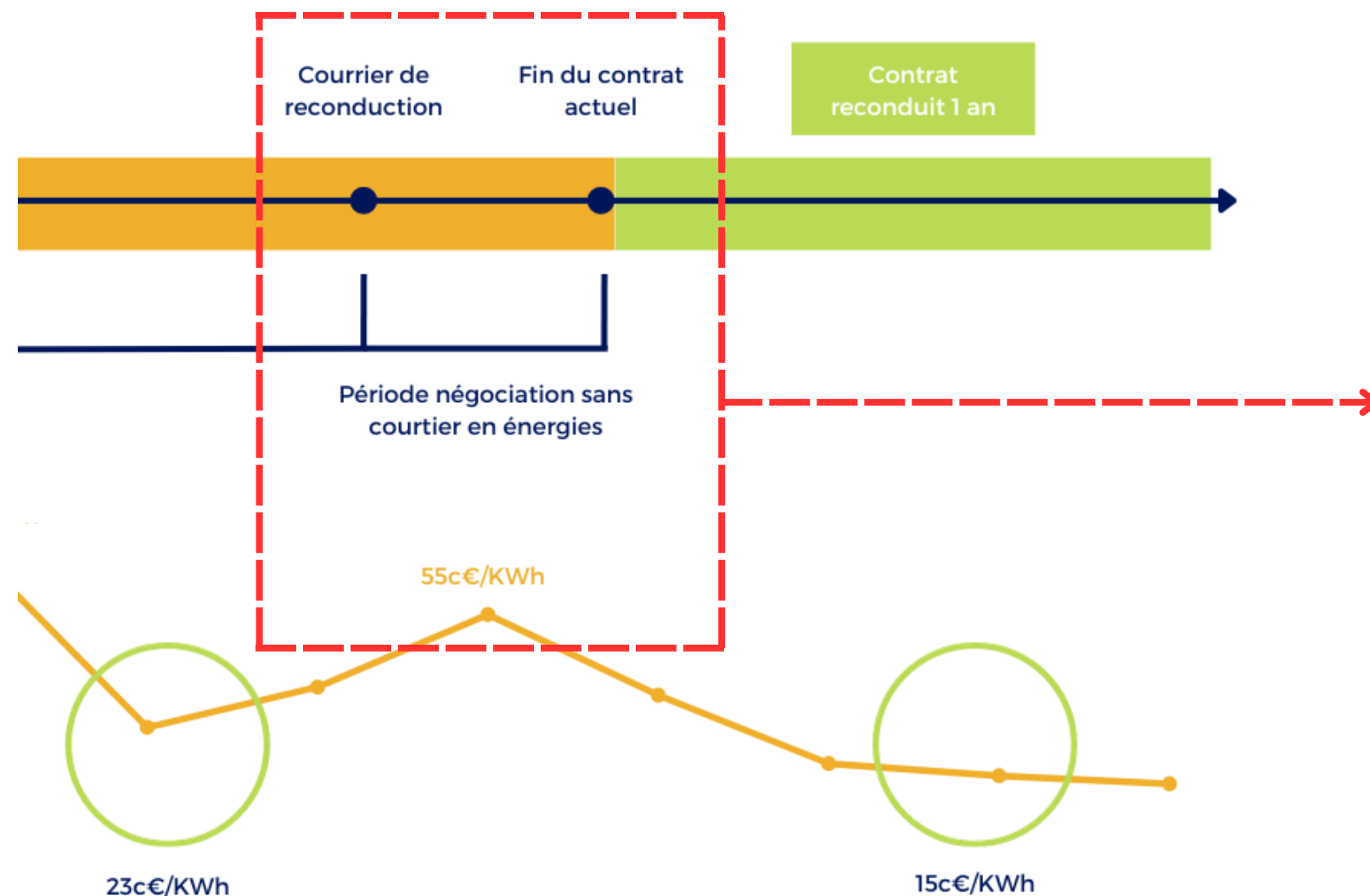


courtage électricité et gaz
pour les professionnels

Période de vie contractuelle pour une fourniture en énergie



Négociation d'un contrat énergétique **sans courtier en énergies**



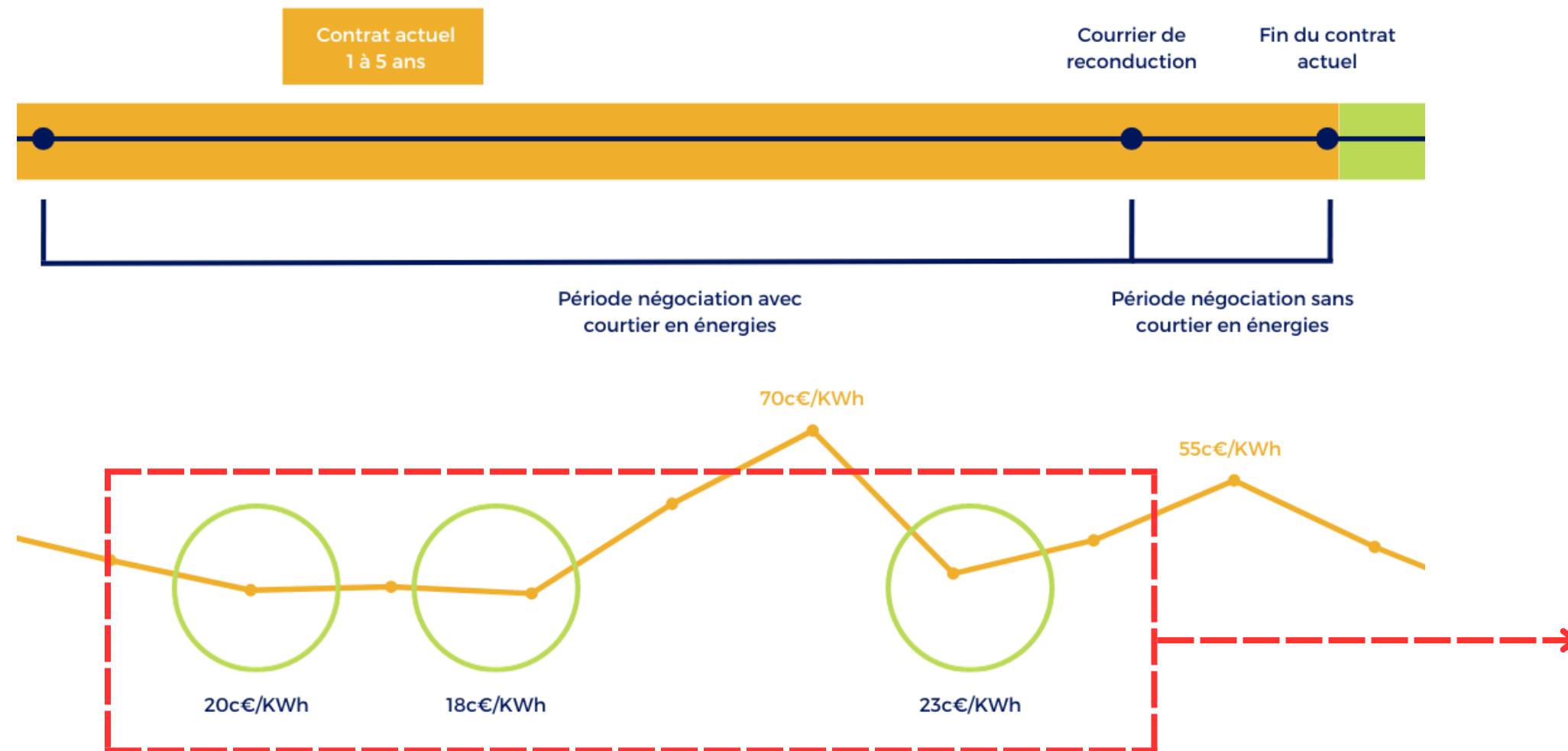
Dans cet exemple, **le professionnel n'a pas anticipé son contrat énergétique**, il reçoit donc 2 mois avant la date d'échéance de son contrat, un courrier de reconduction de la part de son fournisseur lui indiquant **une nouvelle grille tarifaire actualisée par rapport au marché (55 centimes € / KWh en moyenne) ainsi qu'un engagement renouvelé pour 1 an.**

Pendant cette période de 2 mois le professionnel peut comparer différentes offres et changer de fournisseur sans frais de résiliation, mais **il devra composer avec des prix unitaires au KWh haut pratiqués sur le marché à ce moment là.**

Le professionnel subi donc la hausse des prix pratiqués et n'a pas d'autre choix que de souscrire un contrat énergétique avec des prix élevés.

C'est ce qui s'est en partie passé pendant la crise énergétique de fin 2022 pour bon nombre de professionnels, un renouvellement pas anticipé dans une période de fortes hausses !

Négociation d'un contrat énergétique **avec un courtier en énergies**



Dans cet exemple **le professionnel n'attend pas la fin de son contrat actuel pour renégocier**, il mandate un courtier en énergies afin **d'anticiper** son futur contrat énergétique. De ce fait le professionnel bénéficie de l'expertise du courtier, ainsi que d'une veille tarifaire constante sur les marchés énergétiques. **Mais surtout il bénéficie de temps !**

Le courtier pourra alors se positionner en fonction de la fluctuation saisonnière des prix sur le marché, et proposer au professionnel plusieurs offres dans des périodes où la tendance des prix est baissière.

Le courtier pourra également **conseiller le professionnel sur quel type d'offre (prix fixes, ARENH, variables) s'engager suivant le contexte actuel.**

Enfin le professionnel pourra être **accompagné et suivi tout au long de sa période contractuelle par le courtier.**

Comment bien anticiper ses contrats énergétiques avec E2E ?



Ils travaillent déjà **avec nous**, et vous c'est pour quand ?

Réservez votre appel de découverte maintenant

